Le site : la cité avant la cité



Le 100^{ème} régiment d'infanterie devant la caserne du Champ-de-Mars (22Fi 176, archives départementales de la Corrèze - cliché Fourgeaud)

Le projet d'une cité administrative concorde avec le projet de construction d'une école de gendarmerie à La Bachellerie sur les hauteurs de Tulle. Ces opérations peuvent donner lieu à un échange compensé entre les ministères de la Défense (propriétaire de la caserne) et de la Culture (en charge des constructions).

Avec le temps, la construction d'une tour sur la place du Champ-de-Mars en lieu et place de la caserne s'impose.

Cet emplacement présente de nombreux avantages. Hormis la caserne vouée à la destruction de par sa vétusté et son inadaptation, la future construction ne nécessite que très peu de destructions d'immeubles anciens qui font le charme de la cité tulliste. La surface disponible est importante et permet un espace de stationnement. Le Champ-de-Mars est central; il sert de pivot entre le vieux centre historique autour de la cathédrale et des nouveaux quartiers plus dynamiques (avenue Victor Hugo et quartier de la gare).



Vue du quartier de la Barrière et de la place du Champ-de-Mars (place Martial Brigouleix) au début du XXe siècle (24Fi 451 - archives départementales de la Corrèze - fonds Durante)

La caserne militaire du Champ-de-Mars (place Martial Brigouleix) occupe alors la majeure partie de la place (du même nom) qu'elle partage avec la gare routière (côté pont du Tribunal) et des bains-douches (côté pont de la Barrière). Ces bâtiments sont construits le long de la Corrèze.

Le Champ-de-Mars accueille une fois par semaine une foire aux bestiaux. Il n'est d'ailleurs pas rare de trouver des animaux qui déambulent dans la cour intérieure de la caserne.

Cette dernière, construite en 1841, sert de quartiers au $100^{\text{ème}}$ Régiment d'Infanterie. Une partie de la caserne est mise à disposition de deux administrations en 1947 (finances et éducation nationale). Une cinquantaine de bureaux leur sont réservés. Au demeurant, les bâtiments sont vétustes et inappropriés, et cette solution de relogement ne peut être que transitoire. L'alternative est simple : la caserne doit être détruite ou réhabilitée.



La place du Champ-de-Mars (place Martial Brigouleix) au début des années 1960 (24Fi 631/2 - archives départementales de la Corrèze (08/04/1963) - fonds Durante)

Ce qu'il faut retenir :

La caserne abritant le 100^{ème} Régiment d'Infanterie avait été construite en 1841 en bordure du Champ de Mars. A proximité, étaient également implantés des bains-douches et une gare routière.

Deux services administratifs avaient élu domicile dans la caserne qu'ils occupaient pour partie depuis 1947 (cinquante bureaux).

Par rapport à la construction d'une cité administrative, le site présente de nombreux avantages : une surface importante, peu de démolitions à envisager, une position centrale par rapport à la vieille ville et aux quartiers en expansion.